

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 mars 2026 à 9 h

02. Election du Maire

Madame DESMOTTES donne lecture du rapport suivant :

La présidente invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire après avoir rappelé qu'en application des articles L 2122-4 et L 2122-7 du CGCT, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal.

Pour les opérations de vote à intervenir dans le cadre des élections, il convient de nommer des assesseurs pour procéder aux opérations de vote.

Le Conseil Municipal a désigné trois assesseurs :

- Madame Valérie OLLIVIER, Madame Maryse DUVAUX et Monsieur Corentin GOETHALS.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Il n'est pas nécessaire que des candidatures soient exprimées. Tout conseiller peut néanmoins poser sa candidature ou proposer celle d'un autre conseiller. Un conseiller peut être candidat à tout moment et notamment, seulement au troisième tour.

Les candidatures doivent être présentées sur l'invitation de la présidente de séance jusqu'au moment où il déclare le scrutin ouvert.

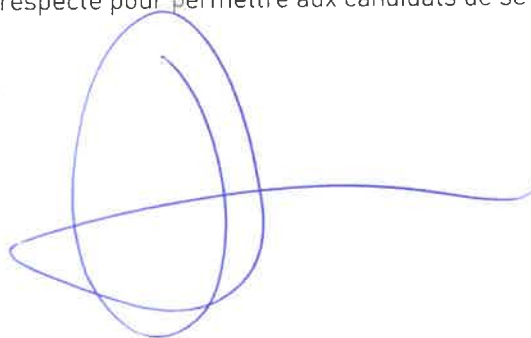
Un conseiller déclarant qu'il n'est pas candidat reste éligible et doit être proclamé élu s'il recueille le nombre de voix exigé.

Madame la Doyenne d'âge demande aux conseillers municipaux, candidats au poste de Maire de la commune de Vire Normandie, de se déclarer.

Un temps d'attente suffisant est respecté pour permettre aux candidats de se déclarer.

S'est déclaré :

- Monsieur Pascal MARTIN



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260401-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/04/2026

Publication : 01/04/2026

Délibération n°2026/03/22/02 du 22 mars 2026 à 20h30



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 47
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ... 0
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) 7
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] 40
- f. Majorité absolue 21

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Monsieur Pascal MARTIN	40	Quarante

Proclamation de l'élection du Maire

M. Pascal MARTIN est proclamé Maire de la Commune de Vire Normandie et est immédiatement installé.

Madame la Doyenne d'âge, regagne sa place et M. le Maire, nouvellement élu, poursuit l'ordre du jour du Conseil.

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

Dimitri RENAULT



Maire de VIRE NORMANDIE
Pascal MARTIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260401-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/04/2026

Publication : 01/04/2026

Délibération n°2026/03/22/02 du 22 mars 2026 à 20h30

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 44

Quorum (24) : Atteint

Nombre de membres excusés : 03

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 03

Nombre de membre absent : 0

Le 22 mars 2026 à 9 heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 18 Mars 2026.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 18 Mars 2026.

Dimitri RENAULT a été nommé secrétaire de séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à	Départ
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>				
*BEDEL Sandra	<input checked="" type="checkbox"/>			* Dimitri RENAULT	* Après l'élection des adjoints
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>				
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>				
COUTARD Eddy	<input checked="" type="checkbox"/>				
DANNET Franck	<input checked="" type="checkbox"/>				
DEMÉ Didier	<input checked="" type="checkbox"/>				
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>				
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>				
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>				
*FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			* Roselyne DUBOURGUAIS	* Après l'élection du Maire délégué de Roullours
GAULTIER-ANGER Laurence		<input checked="" type="checkbox"/>		Patricia MIGHURDITCHIAN	
*GHEWY Raphaël	<input checked="" type="checkbox"/>			* Marie-Line GUEDJ	* Après l'élection du Maire délégué de Roullours
GOËTHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>				
GUEDJ Marie-Line	<input checked="" type="checkbox"/>				
GUILBERT Mailys	<input checked="" type="checkbox"/>				
*KINIC Pascale	<input checked="" type="checkbox"/>			* Philippe POUILLARD	* Après l'élection du Maire délégué de Saint Germain de Tde

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260401-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/04/2026

Publication : 01/04/2026

Délibération n°2026/03/22/02 du 22 mars 2026 à 20h30

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>				
LE ROUX Cyril	<input checked="" type="checkbox"/>				
LEBRUN Sébastien	<input checked="" type="checkbox"/>				
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>				
LEPRINCE Hélène	<input checked="" type="checkbox"/>				
MARCHAND Patrice	<input checked="" type="checkbox"/>				
MARIE Jérémie	<input checked="" type="checkbox"/>				
MARIE Karine		<input checked="" type="checkbox"/>		Martine ROBBES	
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>				
MIGHURDITCHIAN Patricia	<input checked="" type="checkbox"/>				
MOREL Adeline	<input checked="" type="checkbox"/>				
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>				
MORIN Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>				
MORVAN Carolina	<input checked="" type="checkbox"/>				
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>				
PAIN Violaine	<input checked="" type="checkbox"/>				
PÉCOT Didier	<input checked="" type="checkbox"/>				
PELÉ Jocelyne	<input checked="" type="checkbox"/>				
PICOT Régis		<input checked="" type="checkbox"/>		Serge COUASNON	
PORÉE Alexandre	<input checked="" type="checkbox"/>				
POULLARD Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>				
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>				
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>				
RIVOALLAN Mary	<input checked="" type="checkbox"/>				
RIZI Daniel	<input checked="" type="checkbox"/>				
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>				
ROCAMORA Guillaume	<input checked="" type="checkbox"/>				
SALLARD Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>				
SCHARTNER Isabelle	<input checked="" type="checkbox"/>				
*VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			* Isabelle SCHARTNER	* Après l'élection du Maire délégué de Saint Germain de Tde

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260401-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/04/2026

Publication : 01/04/2026

Délibération n°2026/03/22/02 du 22 mars 2026 à 20h30

Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication.